

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 29 janvier 2020

## La Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage pour défendre les viticulteurs de Bourgogne

**Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, a pu rencontrer lors de ses nombreux déplacements sur le territoire les acteurs de la filière viti-vinicole.**

**Lors de la Saint Vincent Tournante de Gevrey-Chambertin, qui s'est tenue samedi 25 janvier, elle a réaffirmé son soutien aux viticulteurs de Bourgogne face à la proposition de l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) de modifier les délimitations géographiques de l'appellation Bourgogne.**

Ce redécoupage exclurait soixante-quatre communes de Bourgogne comprenant certains secteurs de Chablis, du Tonnerrois, de Dijon et du Châtillonnais, de l'Auxerrois, du Chalonnais et du Mâconnais de l'appellation AOC Bourgogne. Cette délimitation permettrait en outre à 24 communes du Beaujolais d'y prétendre ainsi que 19 communes des crus du Beaujolais, dont certains sont situés dans le département du Rhône.

Avec les parlementaires de Bourgogne-Franche-Comté, les départements et les collectivités locales, la Présidente de Région a alerté le Président de la République et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation des conséquences inacceptables de ce projet.

Il est à craindre à la fois une délocalisation de la production et du vignoble vers le Beaujolais, et un risque de surproduction.

Au-delà du risque de déséquilibre entre l'offre et la demande des vins sous appellations bourguignonnes, permettre des productions massives en Beaujolais aurait un effet destructeur sur l'identité des vins de Bourgogne.

Un rapprochement entre les deux vignobles risque également d'induire les consommateurs en erreur quant aux caractéristiques, qualités et origine du produit.

De plus, cette approche, qui englobe deux régions viticoles historiquement distinctes et ayant des leurs caractéristiques propres, discrédite le dispositif même des appellations d'origine.

Dans le courrier adressé au Président de la République et au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les élus ont collectivement demandé à être reçus le plus rapidement possible par l'INAO afin de sursoir à cette décision qui doit être prise le 6 février prochain.

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08